



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2025

CONVOCATION

Date : 15/09/2025

Envoi le : 23/09/2025

Publication le : 23/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 septembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice : 28

Présents : 17

Absents : 11

Pouvoirs : 09

Votants : 26

Etaient présents :

*Adjoint*s :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Hélène ODENT, Lyn FAIPOUX,
Messieurs Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Éric GUILMET,
Erick MORCHOISNE, Michel THUSSEAUD.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Claire CARTIER, Renata MOREIRA ROCHA,
Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Olivier DOUSSET, Pascal NOYAU, François BOUGAULT.

Absents :

Mesdames /

Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Pascal ARRAGAIN avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Erick MORCHOISNE.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.
Madame Aurélie LERICHE avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.
Monsieur François BOUGAULT avait donné pouvoir à Monsieur Gilles FERRAND.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le

ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5A-AR



DEL N° 30/09/2025-05A TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : DEMANDES DE FINANCEMENT - REMPLACEMENT DE LA VERRIERE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT « LA RUCHE D'ERNEST »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une demande de financement peut être demandée auprès de Tours Métropole Val de Loire, concernant le remplacement de la verrière de l'ALSH dite «La Ruche d'Ernest ».

Ces travaux d'investissement consistent au remplacement de la verrière de l'ALSH devenue vétuste afin de mettre fin aux infiltrations et à la surconsommation énergétique due à l'absence d'étanchéité.

À la date de la délibération, les travaux ne sont pas encore débutés. Le montant hors-tax est de 16 998.00 €. La Commune sollicite un fonds de concours Fonds vert 2 à hauteur de 50 %, soit 8 499,00 €, le reste à charge de la Commune s'élevant à 8 499 €.

Libellé	Dépense (€)	Recette (€)
Remplacement de la verrière	16 998.00 €	
Fonds de concours Fonds vert 2		8 499.00 €
Reste à charge de la Commune		8 499.00 €
Total	16 998.00 €	16 998.00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT qu'en septembre 2024, deux projets ont fait l'objet de délibérations appelant des fonds de concours Fonds vert 2 : le remplacement des éclairages du Stade des Varennes à hauteur de 40 080 € HT et le remplacement des éclairages du cours de tennis à hauteur de 22 560 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il convient de notifier par la présente délibération que la Commune confirme le projet du Stade des Varennes, mais que, en revanche, le projet concernant le tennis couvert est retiré car les travaux ont été réalisés en régie,

CONSIDÉRANT le solde disponible au titre du Fonds vert 2 non encore affecté pour la Commune de Luynes,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE le projet de remplacement de la verrière de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement « La Ruche d'Ernest »

APPROUVE le plan de financement, tel exposé ci-dessus.

SOLLICITE TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE dans le cadre de la mise en place du « Fonds Vert 2 » en vue de l'attribution d'une aide d'un montant de 8 499 € pour le projet susvisé.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire

Délibération rendue exécutoire :

02 OCT. 2025

Par sa transmission en Préfecture le :

Et sa publication le site internet de la commune le : 02 OCT. 2025

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 02/10/2025

Reçu en préfecture le 02/10/2025

Publié le



ID : 037-213701394-20250930-DEL_30092025_5A-AR